

SÉANCE DU MARDI 1^{er} AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-quatre, le 1^{er} avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme BASCOP Valérie, Maire.

Etaient présents (13) : *Mme ANDRE Béata, BASCOP Valérie, Mme COUSIN Dominique, Mme JAHIER Pascale, Mme KACZMAREK Anne-Marie, Mme METIER Françoise, M. CHAMPION Patrick, M. COLLARD Laurent, M. DUMAS Denis, M. LETELLIER Vincent, M. MASSON Christophe, M. POGER Sébastien, M. VOLFF Jean-Claude*

Etaient absents excusés (1) :

Mme COGNET Jacqueline donne pouvoir à Mme. COUSIN Dominique.

M. LETELLIER Vincent a été nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2025

L'ensemble du Conseil Municipal approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 février 2025.

1 – BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Le compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer a été vérifié en rapport avec les écritures comptables de la collectivité est présenté au Conseil Municipal.

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures par le Maire.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après délibération :

- **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, concernant le budget principal de la commune de Vimory, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- **Autorise** Madame le Maire a signé le compte de gestion 2024 du budget principal

2 – BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R2342-1 à D.2342-12

Madame KACZMAREK est nommée présidente de séance avant de procéder au vote du compte administratif 2024.

Les comptes ont été définitivement arrêtés et présentent les résultats suivants :

Fonctionnement :

- Dépenses 2024	784 721.01 €	
- Recettes 2024	947 210.12 €	
- Résultat de fonctionnement de l'exercice	162 489.11 €	
- Report du résultat de l'exercice 2023	671 133.72 €	
- Excédent de clôture 2024 :	833 622.83 €	(1)

Investissement :

- Dépenses 2024	203 498.48 €	
- Recettes 2024	120 768.41 €	
- Résultat d'investissement de l'exercice	- 82 730.07 €	
- Report du résultat de l'exercice 2023	4 773.79 €	
- Déficit de clôture 2024 :	- 77 956.28 €	(2)

RAR en recette d'investissement :	211 000.00 €	
RAR en dépense d'investissement	279 125.00 €	
Résultat de la balance des RAR	- 68 125.00 €	(3)
<u>Besoin de financement</u>	146 081.28 €	(3)-(2)
Résultat global de clôture 2024	755 666.55 €	(1)+(2)
Résultat global 2024 à affecter après prise en compte des RAR	<u>687 541.55 €</u>	(1)+(2)+(3)

Ces éléments sont en concordance avec le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public.
Après présentation du Compte Administratif 2024, Madame le Maire sort et ne prend pas part au vote.

Sous la Présidence de Annie KACZMAREK doyenne de l'assemblée,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après délibération :

- **Dit que le compte administratif est en concordance avec le compte de gestion**
- **Approuve le compte administratif 2024.**
- **Autorise Madame le Maire a signé le compte administratif 2024**

3 – AFFECTATION DE RESULTAT 2024

Conformément aux dispositions de la comptabilité M57, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat 2024.

Vu la délibération du 1^{er} avril 2025 approuvant le compte administratif 2024 de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après délibération :

- **Affecte le résultat 2024 d'un montant de 687 541.55 € en excédent de fonctionnement reporté au compte 002 recettes,**
- **Inscrit la somme de -77956.28 € en déficit d'investissement reporté au compte D001 en dépense,**
- **Approuve le besoin de financement de 146 081.88 €, lequel sera repris au budget 2024 dans le cadre de l'affectation de résultat au compte 1068**

4 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après délibération :

- **Décide** de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :
 - Taxe d'habitation : 14,50 %
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,24 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52,40 %
- **Charge** Madame/Monsieur le Maire :
 - De notifier cette décision aux services préfectoraux
 - De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

5 – BUDGET PRIMITIF 2025

Sur proposition de la commission des finances,

Après avoir approuvé le compte administratif 2024

Après avoir statué sur l'affectation des excédents de fin d'exercice 2024 au budget primitif 2025,

Après avoir voté les taux des taxes locales pour l'exercice 2025,

Le Budget primitif Principal de l'exercice **2025** s'équilibrant comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses : **1 483 341,55 €**

Recettes : **1 483 341,55 €**

Section d'Investissement

Dépenses : **672 229,67 €**

Recettes : **672 229,67 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après délibération :

- **Approuve** le Budget primitif 2025 du budget principal de la commune tel que proposé,
- **Reconduit** la fongibilité des crédits à hauteur de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, autorisant Madame le Maire à procéder aux mouvements de crédits nécessaires, de chapitre à chapitre, durant l'exercice 2025,
- **Charge** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération

6 – SUBVENTION ASSOCIATION COMPLEMENT 2025

Madame le Maire propose de voter le complément des subventions versées aux associations afin de les inscrire au budget primitif 2025 suite à la réception de 2 nouveaux dossiers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après délibération,
(Mme Françoise METIER, Présidente de l'Amicale du Temps Libre ne participe pas au vote)

- **Approuve** la répartition des subventions suivantes :

Associations	Subventions 2023	Subventions 2024	Subvention 2025	Commentaires
Amicale des secrétaires de mairie	30.00 €	30.00 €	30.00 €	
I.M.E de Gien	50.00 €	50.00 €	50.00 €	
Coopérative scolaire primaire Vimory	402.00 €	450.00 €	402.00 €	
Coopérative scolaire	1018.00 €	982.00 €	976.00 €	

maternelle Vimory				
La prévention routière	30.00 €	0.00 €	50.00 €	
La ligue contre le cancer	100.00 €	100.00 €	100.00 €	
Vaincre la mucoviscidose	100.00 €	100.00 €	100.00 €	
Maison familiale Sainte Geneviève des Bois	100.00 €	50.00 €	50.00 €	Toujours scolarisé
Association du temps libre	400.00 €	400.00 €	400.00 €	
La Vimorienne	400.00 €	400.00 €	400.00 €	
La Parentèle	420.00 €	420.00 €	420.00 €	
ADAMA 45			50.00 €	
Lycée professionnel maritime et aquacole Daniel Rigolet			50.00 €	Toujours scolarisé
MFR Chaingy			50.00 €	Toujours scolarisé
TOTAL	3 350.00 €	2 982.00 €		

- **Autorise** Madame le Maire à verser ces subventions.

7 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS SUITE A L’AVANCEMENT DE GRADE

Conformément à l’article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l’assemblée délibérante, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l’agent inscrit au tableau d’avancement de grade établi pour l’année 2025.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l’emploi d’origine, et la création de l’emploi correspondant au grade d’avancement.

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des présents et représentés, après délibération :

- **Adopte** la modification du tableau des effectifs ainsi proposée à compter du 1^{er} avril 2025,
- **Inscrit** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l’agent nommé dans l’emploi au budget.

8 – CREATION D’UN EMPLOI SAISONNIER ESPACES VERTS

Madame Le Maire expose qu’aux termes de l’article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement. Ainsi, il appartient à l’assemblée délibérante de déterminer l’effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Dans le cadre d’un accroissement d’activité sur la période estivale, la commune de Vimory souhaite créer un emploi non permanent d’adjoint technique à temps non complet (30/35ème) pour exercer les fonctions de saisonnier d’activité à temps non complet à compter du 30 juin 2024.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des présents et représentés, après délibération :

- **Décide** de créer l’emploi non permanent d’agent polyvalent aux services techniques) temps non complet (30/35ème) de catégorie C pour faire face à un accroissement saisonnier d’activité
- **Modifie** en conséquence, le tableau des effectifs,
- **Autorise** Madame le Maire à recruter un agent contractuel sur le fondement de l’article 332-23 2^o du Code général de la fonction publique et à signer tout document

- **Précise** que le contrat sera d'une durée initiale de 2.5 mois renouvelable expressément, dans la limite de 6 mois sur une période de 12 mois consécutive
- **Précise** que la rémunération sera fixée en référence à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint technique du cadre d'emplois des adjoints
- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal
- **Charge** Madame le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

9 – APPROBATION RAPPORT DU SMAEP 2024

La commune de Vimory a reçu le rapport annuel du SMAEP.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après délibération :

- **Prend acte** de la communication faite par Madame le Maire du rapport annuel 2024 du SMAEP,
- **Approuve** le rapport annuel du SMAEP de l'année 2024

10 – DIVERS DEVIS

Madame le présente différents devis pour de la réfection de voirie et un panneau d'information lumineux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après délibération :

- **Valide** les devis comme suit :

Réfection Voirie Trou blanc

VAUVELLE 9 258 € TTC

Bois Renard

VAUVELLE : 13 854 € TTC

Panneau information lumineux

DISPLAY MEDIA : 14 484 € TTC

- **Autorise** Madame le Maire à signer les documents et à engager les dépenses.

11 – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU LOIRET DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « EN SCENE » POUR LE SPECTACLE DU 15 NOVEMBRE 2025

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le département du Loiret via le programme « En scène » propose de subventionner un spectacle.

Comme les années précédentes, Madame le Maire propose que ce spectacle soit à destination des enfants des écoles en âge d'être scolarisés en maternelle et en élémentaire.

Madame le Maire propose de retenir le spectacle Odyssée d'Etinc'elles.

Ce spectacle est programmé pour le 15 novembre 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après délibération :

- **Décide** de retenir le spectacle Odyssée d'Etinc'elles pour le 15 novembre 2025
- **Sollicite** l'aide financière du Conseil départemental du Loiret du dispositif « en scène » à hauteur de 60% soit 681.93 €

- **Approuve** le projet de financement suivant :

Dépense		Recette	
Nature	Montant	Nature	Montant
Spectacle	1 136.55 €	Subvention En Scène	681.93 €
		Fond propre	454.62 €
Total	1 136.55 €	Total	1 136.55 €

- **Autorise** Madame le maire ou son représentant à mettre en œuvre cette délibération

AFFAIRES DIVERSES

La séance a été levée à 22h00

ANDRE Béata		JAHIER Pascal	
BASCOP Valérie		KACZMAREK Anne Marie	
CHAMPION Patrick		LETELLIER Vincent	
COGNET Jacqueline		MASSON Christophe	
COLLARD Laurent		METIER Françoise	
COUSIN Dominique		POGER Sébastien	
DUMAS Denis		VOLFF Jean-Claude	